



Le 8 octobre, stop à l'austérité !

Tous dans l'action, une urgence sociale !

Le Medef et le gouvernement Valls utilisent encore et toujours la crise pour imposer une régression sociale généralisée. Nous subissons une politique d'austérité : elle amène à des catastrophes partout où elle est mise en place, en Grèce, en Espagne, au Portugal... La pauvreté et le chômage augmentent, les services publics se détériorent, les retraites et les pensions baissent.

Après les lois Macron et Rebsamen, une nouvelle attaque contre nos droits !

Le rapport COMBREXELLE va servir de base à la loi et annonce une modification de la Constitution. Il prévoit en effet d'inverser la hiérarchie des normes et le principe de faveur. Selon l'article L 2251-1 du code du travail, le principe de faveur est une disposition qui prévoit que la convention et l'accord collectif du travail peuvent comporter des dispositions plus favorables aux salariés que les lois et règlements en vigueur. **Cette logique c'est diminuer les droits et les conquêtes sociales des salariés pour augmenter le profits des actionnaires** (80 milliards de bénéfices au CAC 40 dont 43 milliards sont allés dans leurs poches)

La CGT condamne le pacte de responsabilité, les lois Macron et Rebsamen et la réforme territoriale. Elle en exige le retrait et demande l'abandon de tous les projets de régression des droits !

Ce n'est pas le patronat qu'il faut aider, ce sont les revendications urgentes des salariés qu'il faut satisfaire :

- ⇒ **Augmenter les salaires, c'est bon pour l'économie** (augmentation de la consommation) et **bon pour la sécurité sociale** (1 € de plus de l'heure dans le privé et 8% d'augmentation du point d'indice dans le public : ce sont 15 milliards de plus pour la Sécu), **alors que le projet de loi de finance de la Sécurité Sociale prévoit une coupe de plus de 3 Milliards d'Euros dans les dépenses de santé pour 2016.**
- ⇒ **L'emploi est une préoccupation majeure des salariés de notre pays.** Le gouvernement verse des aides publiques aux entreprises privées, il doit bloquer les licenciements, les délocalisations, les fermetures d'entreprises. Nous demandons le passage à la semaine de 32 heures, sans flexibilité, pour créer des emplois.
- ⇒ **Le retour à la retraite à 60 ans** avec un taux de remplacement au minimum de 75 % et en aucun cas inférieur au SMIC, alors que **les propositions du MEDEF pour la négociation du 16 octobre sur les régimes complémentaires, acceptées par la CFDT sur l'AGIRC et ARRCO, auraient un impact direct sur l'âge de départ et amputeraient la pension des retraités d'environ 300 € par mois.**
- ⇒ **Les services publics doivent être préservés et renforcés.** Ils sont indispensables pour garantir l'égalité des droits des citoyens et le développement économique sur tout le territoire.

Toutes et tous dans les rassemblements en Ardèche :

- ⇒ **Annonay** : 14 h. devant Super U
- ⇒ **Le Cheylard** : 15 h devant la Mairie
- ⇒ **Aubenas** : 14 h. 30 au Champ de Mars
- ⇒ **Privas** : 10 h. 30 devant la Préfecture